COUPE de France Sport d'Entreprise 2004

TRIPLETTES

Règlement

Art. 1

La Coupe de France 2004 se dispute en triplettes. Cette compétition est ouverte à tou(te)s les licencié(e)s titulaires d'une licence fédérale avec Autorisation de jouer en corporatif (Nom de l'entreprise et identification de la région).

Le nombre d'enfants et/ou conjoint ne devra pas excéder 50 % de l'équipe sur les pistes.

Art. 2

La Coupe de France se joue avec handicap calculé individuellement et non en équipe. Il est limité à 60 par joueur.

Listing de référence :

Phase Régionale : Dernier listing paru avant la date limite d'inscription (10 fev 2004) Phase Inter Région : Dernier listing paru avant la date de la compétition (18 avril 2004) Finale Nationale : Dernier listing paru avant la date de la compétition (13 juin 2004)

Moyenne / Handicap:

- Pour les joueur(se)s qui apparaissent sur le listing, l'handicap du joueur, est lu dans la colonne H du listing de référence.
- Pour les joueur(se)s première année de licence :
 - S'ils apparaissent sur le listing de référence avec un nombre de lignes égal ou supérieur à 18, le handicap du joueur est lu dans la colonne H du listing de référence.
 - S'ils n'apparaissent pas sur le listing de référence, ou si leur nombre de lignes est inférieur à 18 (colonne score cumulé), la moyenne est **de 165** pour les hommes et **145** pour les femmes.
- Pour tous les autres la moyenne est de 195 pour les hommes et 175 pour les femmes.

Art. 3

Les qualifications de la Phase Régionale se jouent par élimination directe.

Le premier tour de la Phase Inter-Régionale se joue par poule de 4 équipes et les tours suivants par élimination directe.

- Lors des phases par élimination directe, toutes les équipes se rencontrent sur 3 parties.
- Lors de la phase par poule, toutes les équipes se rencontrent sur 3 fois 2 parties.

Elimination directe : le gagnant de chaque partie marque 1 point. 1 point supplémentaire est attribué à l'équipe ayant abattu le plus de quilles au cours de la rencontre (match).

En cas d'égalité, un $\frac{1}{2}$ point est attribué à chaque équipe. Si la rencontre se termine par un résultat (score) nul (2 à 2), on applique le jeu décisif (tie-break), c'est à dire que les deux

équipes se départagent en rejouant une partie, handicap équipe divisé par 3, comme suit et sur la même paire de pistes que la série jouée :

Le 1er joueur jouant les 1ère, 4ème, 7ème et 10ème reprises (frame); le 2ème joueur les 2ème, 5ème et 8ème reprises et le 3ème joueur les 3ème, 6ème et 9ème reprises. Ce jeu décisif se joue comme une rencontre individuelle, chaque reprise étant effectuée en alternance sur chaque piste. Si le résultat était nul à l'issue de ce jeu décisif, on procède à un deuxième jeu décisif et ainsi de suite. Le ou les jeux décisifs sont disputés par 3 des 4 joueurs ayant effectués la série

Elimination par poule : L'équipe gagnante de chaque partie marque 1 point.

L'équipe ayant réussi le meilleur total sur l'ensemble des 2 parties marque 1 point ; le classement de chaque poule s'effectue en fonction du nombre de points gagnés ; les deux premières équipes de chaque poule sont qualifiées pour le tour suivant. En cas d'égalité, les équipes seront départagées par :

- a) Le total des quilles abattues (handicap compris)
- b) Le plus petit handicap
- c) Jeu décisif (tie-break)

Lorsque deux équipes d'une même société se retrouvent dans la même poule, elles se rencontrent au premier tour.

Art. 4 - Eliminatoires Régionales et Inter-Régionales

Afin d'arriver au nombre de 32 équipes qualifiées en 1/16 de finale pour la phase Nationale, sont organisées les phases suivantes :

Phase Régionale

• 13 et/ou 14 mars 2004

Sur un ou plusieurs tours préliminaires Régionaux

<u>Le tirage au sort des rencontres sera effectué par le Département Sport d'Entreprise. (</u> <u>CTS Bowling)</u>

Phase Inter régionale ● 17 et/ou 18 avril 2004

Sur un ou plusieurs tours Inter-Régionaux

<u>Le tirage au sort des rencontres sera effectué par le Département Sport d'Entreprise</u> (CTS Bowling)

Art. 5 - Lieux des éliminatoires

A - Phases Régionales

Les délégué(e)s Sport d'Entreprise en accord avec leur Comité Régional, décident du lieu et des horaires

Chaque région ne présentant pas un minimum de 4 équipes, sera automatiquement rattachée à la région ou inter région sportive dont elle fait partie.

Deux équipes d'un même centre se rencontrant au premier tour (excepté en Ile-de-France), peuvent disputer leur rencontre dans leur établissement, si le lieu de l'éliminatoire régionale est situé à plus de 200 km, et si les horaires le permettent.

B - Phases inter-Régionales

• Inter-Région I à BESANCON Ducky

Régions 1 (Alsace), 5 (Bourgogne), 10 (Franche-Comté), 15 (Lorraine)

• Inter-Région II à TOULOUSE - Grammont

Régions 2 (Aquitaine), 13 (Languedoc-Roussillon), 16 (Midi-Pyrénées), 24 (Martinique)

• Inter-Région III à NANTES Petit Port

Régions 4 (Basse-Normandie), 6 (Bretagne), 11 (Haute-Normandie), 18 (Pays de la Loire)

• Inter-Région IV à MONTLUCON

Régions 3 (Auvergne), 7(Centre), 14(Limousin), 20 (Poitou-Charentes)

• Inter-Région V à DOUAI

Régions 8 (Champagne-Ardenne), 17 (Nord Pas-de-Calais), 19 (Picardie)

• Inter-Région VI à LYON PART DIEU

Régions 9 (Corse), 21 (Provence Alpes Côte - d'Azur), 22 (Rhône-Alpes), 23 (La Réunion)

• Inter-Région VII à FRONT de SEINE

Région 12 (Ile-de-France)

(sous réserve de modification)

Le nombre d'équipes qualifiées dans chaque poule, est proportionnel au nombre d'équipes engagées dans chaque phase Régionale.

<u>Le tirage au sort des rencontre est sous la responsabilité du CTS Bowling.</u> Les éliminatoires Inter-Régionales se jouent le samedi et/ou le dimanche.

Art. 6 - Joueur(se)s Qualifié(e)s

Chaque équipe participant à la compétition ne peut utiliser plus de 5 joueurs entre la phase régionale et la phase nationale, avec un maximum de 4 joueur(se)s par phase. Tout joueur(se) inscrit sur le bulletin d'engagement est pris en compte et ne peut faire partie d'une autre équipe à un stade quelconque de la compétition. Le remplacement d'un joueur(se) n'est autorisé qu'à la fin de chaque partie. Le handicap équipe est recalculé sur les mêmes bases que précédemment. Le joueur(se) remplacé(e) peut réintégrer l'équipe dans les mêmes conditions.

Art. 7 - Engagements

A - Les bulletins d'engagements, édités par le Département Sport d'Entreprise du CTS Bowling, accompagnés d'un chèque (Libellé à l'ordre du Comité Régional) de 46,80 € par triplette, doivent parvenir au Comité Régional par l'intermédiaire du délégué(e) Sport d'Entreprise de votre région avant la date limite d'inscription.

<u>Le montant des parties aux phases Régionales et Inter Régionales est à la charge des équipes.</u> La réversion FFBSQ de **41,16** € par triplette engagée prévue à cet effet, sera régularisée par les Comités régionaux, à la demande du CTS Bowling,. Les noms des remplaçants n'ont pas à être mentionnés. Sous aucun prétexte, les joueur(se)s inscrit(e)s sur ce bulletin ne peuvent disputer la Coupe de France dans une autre équipe.

B - Date limite d'inscription :

10 FEVRIER 2004 IMPÉRATIVEMENT

Chaque délégué(e) adresse ensuite la liste des équipes engagées dans les plus brefs délais à : Bernard FOURET - 19, rue Bahus - 33400 - TALENCE

Tél./répondeur domicile : 05.56.37.62.04 - gsm : 06 71 74 90 10 Fax : 05.56.04.15.76

L'engagement d'une équipe comporte, pour celle-ci, l'obligation impérative de participer à toutes les rencontres pour lesquelles elle est qualifiée.

Les joueur(se)s des équipes qualifiées ne se présentant pas aux 1/16 de finale, seront passibles de sanctions.

Art. 8 - Disqualification

En cas de non-respect du présent règlement, le Département Sport d'Entreprise du C.T.S Bowling peut-être amené à disqualifier une équipe.

Art. 9 - Frais

<u>Le montant des parties aux phases Régionales et Inter Régionales est à la charge des équipes</u> En phase Nationale, aucun droit d'engagement n'est demandé, et le montant des parties est à la charge du Département Sport d'Entreprise du CTS Bowling.

Le forfait d'une équipe n'entraîne pas le remboursement des sommes versées.

Art. 10 - Finale Nationale

A - Déroulement

Le tirage de la composition des 2 poules de 16 équipes pour la finale Nationale est effectué en public par le responsable de la compétition, à l'issue des phases éliminatoires.

- A l'issue des 1/16 de finale, les équipes éliminées disputent la Coupe du Département Sport d'Entreprise, sur le même principe avec handicap.
- Les équipes qualifiées continuent la Coupe de France.
- Un tirage au sort est effectué avant chaque tour de chaque compétition.
- Les 2 équipes éliminées lors de la $\frac{1}{2}$ finale, disputent un match de classement (3ème et 4ème places).
- En Finale, en cas d'égalité, une ligne supplémentaire est jouée.
- Pour les autres tours, en cas d'égalité, un jeu décisif est joué.

Coupe du Département Sport d'Entreprise :

• Les 2 équipes éliminées lors de la $\frac{1}{2}$ finale, disputent un match de classement (3^{ème} et 4^{ème} places).

• Dans tous les tours, un jeu décisif est joué en cas d'égalité.

B - Date et Lieu de la Finale Nationale

12 et 13 Juin 2004 à MONTPELLIER

(sous réserve de modification)

C - Boules d'essai :

Les boules d'essai s'effectuent au cours des 15 mn qui précèdent le début de la compétition. Lors de la Finale Nationale, des boules d'essai sont autorisées aux éventuel(le)s remplaçant(e)s à partir des 1/16 de finale de la Coupe de France et pour la Coupe du Département Sport d'Entreprise Bowling.

Art. 11 - Contrôle

Tous les règlements généraux de la F.F.B.S.Q sont applicables à cette compétition. Le Comité Technique et Sportif se réserve le droit de toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.